

importe au plus haut point de voir à ce que les stagiaires obtiennent de l'emploi et retirent un salaire, jouant ainsi un rôle actif plutôt que passif dans l'économie.

La formation de la main-d'œuvre a été qualifiée de désastreuse, parce des règlements bureaucratiques empêchent certaines personnes qui en auraient besoin et sont pourvues des qualités nécessaires, de se qualifier. Il arrive qu'on n'autorise pas un assez long stage. N'oublions pas que plus de 40 p. 100 de notre effectif de travail n'a pas atteint la 8<sup>e</sup> année en fait d'instruction. D'après les règlements du ministère de la Main-d'œuvre, une personne ne peut bénéficier que de 52 semaines de cours de formation à la fois, plus 52 autres semaines de formation spécialisée.

C'est là qu'est le hic, monsieur l'Orateur. Supposons que le stagiaire commence au niveau de la 5<sup>e</sup> année. Il fait un stage de 12 semaines pour chaque année et au bout de 48 semaines, il a terminé sa 8<sup>e</sup> année. Il lui est impossible de terminer la 9<sup>e</sup>. Il ne lui reste que quatre semaines et il ne peut terminer la 10<sup>e</sup> année. Le cours hautement spécialisé lui est fermé, puisque l'instruction ou les connaissances nécessaires lui font défaut. Et voilà le sort de ce stagiaire. Il lui faut attendre une autre année. Règlement inflexible, bureaucratique et discriminatoire, monsieur l'Orateur. Il est décevant et cruel pour l'intéressé et représente un gaspillage gratuit de l'argent des contribuables.

Le stagiaire a trimé dur pendant 48 semaines. Son stage a coûté au contribuable fédéral—et qui n'en est pas—\$7 par jour ou \$2,000 pour son instruction. Il n'aura atteint que la 8<sup>e</sup> année, ce qui ne le mène nulle part. S'il est célibataire, il a retiré \$43 par semaine; son stage de formation aura donc coûté au contribuable environ \$4,000. S'il est marié et a quatre personnes à sa charge, il a retiré \$88 par semaine. En un an, nous dépensons plus de 300 millions de dollars pour ces cours. J'ai vérifié la chose et d'après les chiffres qu'on m'a fournis, nous dépenserons cette année environ 320 millions de dollars pour ces cours.

• (10.10 p.m.)

La façon de corriger cette bourde colossale est de permettre au stagiaire de continuer jusqu'à ce qu'il ait terminé la dixième année, s'il s'oriente vers un métier spécialisé, puis de le laisser apprendre ce métier avant de le faire travailler. A l'heure actuelle, il est renvoyé au niveau de la huitième année, sans travail. S'adressera-t-il à l'assistance publique en attendant de pouvoir s'inscrire de nouveau et espérer terminer la neuvième et la dixième année afin de pouvoir alors apprendre les métiers spécialisés requis? C'est très probable.

En réalité, le Centre de main-d'œuvre du Canada et l'organisation scolaire locale fonctionnent dans un vide administratif. Il n'y a que peu ou pas de tout de consultation constructive sur les besoins réels des étudiants ou la meilleure façon de dépenser l'argent des contribuables. C'est ce que le gouvernement fédéral veut—le contrôle bureaucratique au sommet. Au lieu de se fier au discernement des centres locaux de main-d'œuvre—dans ma circonscription, et je suis sûr que cela s'applique partout, ces centres ont un personnel de gens habiles et intelligents qui s'efforceront d'aider ces stagiaires—le gouvernement fédéral préfère exercer un contrôle bureaucratique rigide. La même chose s'applique aux instituteurs.

Donnez-leur plus de latitude et les résultats seront bien meilleurs.

Or Ottawa ne leur accorde aucun pouvoir dans le cadre rigide qui est établi. L'enseignant n'a pas ses coudées franches pour choisir et aider le stagiaire au mieux dans ses études,—et si c'est le mieux pour lui, c'est probablement le mieux pour le contribuable. Ottawa doit prendre même les décisions sans importance. Rien n'est prévu pour l'étudiant qui pourrait terminer le cours en moins de temps que la période normale. Tous doivent travailler au même rythme. Rien n'est prévu pour l'étudiant brillant et intellectuel qui pourrait désirer se rendre à la treizième année par la Main-d'œuvre ou l'Office provincial de l'instruction publique.

J'espère avoir signalé certaines des lacunes du système ainsi que des façons d'y remédier. Nombre des problèmes et des lacunes du programme de recyclage ont été exposés dans des mémoires aux ministères et à d'autres. J'ai attiré l'attention sur certains d'entre eux dans le temps qui m'était réservé. Je suis sûr que le ministre se rend compte de ces graves lacunes et, il comprend, espérons-le, qu'il faut les surmonter afin que les 323 millions de dollars que nous consacrons à ce programme ne seront pas dépensés en vain, mais apporteront la satisfaction à la fois aux stagiaires et aux contribuables.

**M. Charles L. Caccia (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Il est regrettable que le député qui vient de parler ait fait montre d'une ignorance aussi colossale des avantages sociaux que procure le programme de formation de la main-d'œuvre. Il est vrai que, parfois, certains individus sont traités d'une façon qui laisse à désirer mais tirer de ces cas des conclusions aussi définitives que celles auxquelles a abouti ce soir le député démontre une connaissance très limitée de l'ensemble de ce sujet.

Toute la question de l'éducation des adultes présente des difficultés. Elle exige évidemment souplesse et sensibilité et nous accueillons avec plaisir les suggestions et critiques des députés...

**M. Rynard:** Alors ne parlez pas d'ignorance colossale.

**M. Caccia:** ... à condition qu'ils n'accusent pas le programme de recyclage de la main-d'œuvre d'être une colossale erreur, comme l'a fait le député. Évidemment, l'objectif des cours techniques de perfectionnement n'est pas de fournir des diplômes primaires ou secondaires, ni de permettre d'entrer dans les universités. Le but est d'enseigner des connaissances fondamentales en matière de mathématiques, de sciences et de télécommunications permettant à un adulte de suivre un cours de perfectionnement ou d'occuper immédiatement un emploi. Un cours de perfectionnement de 52 semaines permet de faire progresser un adulte de façon considérable. Dans la majorité des provinces, il arrive fréquemment qu'un adulte totalement illettré atteigne le niveau primaire ou parvienne du niveau primaire au niveau de la 10<sup>e</sup> année sans nullement dépasser ces 52 semaines. De plus, on met à l'essai des programmes qui permettraient à un adulte de faire en 52 semaines des études équivalentes à celles de la 1<sup>re</sup> à la 10<sup>e</sup> année.

On a pensé modifier la durée de la formation afin de montrer de la souplesse au besoin. Les modifications possibles soulèvent des questions comme celles-ci: Quelle